



DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Session ordinaire – Séance du 6 avril 2023

Délibération n° 2023-029
ÉPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE MOBILE : DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT
2023 AU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE - AUTORISATION

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est rassemblé sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 15

PRÉSENTS : 10

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Michèle BOURGEON, Marie-Ange CHAUSSOY, Sylvie DELUC, Kubilay ERTEKIN, Fabienne JOUVET (en visioconférence), Marie-Michelle MAURY, Annie MONBEIG, Ghislaine BOUVIER, Hélène MAZEIRAUD-PERON .

EXCUSÉS : 5

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI – Président, Arnaud ARFEUILLE, Émilie MARCHÈS (pouvoir à Marie-Ange CHAUSSOY), Anne QUEYREIX, Jacques NAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Ghislaine BOUVIER

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, rappelle au Conseil d'Administration que la ville de Mérignac et le CCAS, avec l'ensemble des services, ont engagé une réflexion autour des questions de solidarité alimentaire. Une politique publique stratégique et opérationnelle autour de cette thématique se structure à Mérignac avec l'ensemble des acteurs : institutionnels, associatifs, habitants. Cette politique se concrétise par la mise en place de nouveaux outils :

- un livret des solidarités alimentaires
- une ferme urbaine
- un restaurant solidaire (étude de faisabilité réalisée par ATIS), la table du vivier en lien avec territoire zéro chômeur ;
- un réseau des acteurs de l'aide alimentaire ; et
- **une réflexion sur le déploiement d'une épicerie sociale et solidaire itinérante**

En effet, l'épicerie sociale et solidaire de Mérignac, située au Relais des Solidarités, accueille actuellement un maximum de 30 foyers simultanément. L'épicerie est un outil précieux de prévention du surendettement et de lutte contre la pauvreté. Elle répond, notamment, aux besoins actuels des habitants qui ont dû faire face à la crise sanitaire puis aujourd'hui à l'inflation. Toutefois, nous rencontrons plusieurs limites.

Tout d'abord, l'espace dédié à l'épicerie sociale est exiguë. Il ne permet pas un fonctionnement idéal, un développement du nombre d'adhérents, et d'animation d'actions collectives au sein du Relais des Solidarités. De plus, la situation géographique ne permet pas de toucher des personnes fragiles, ayant des difficultés de déplacement, et habitant par exemple dans des quartiers éloignés comme le quartier de Beaudésert, du Burck, ou de Beutre.

Pour atténuer ces limites, et développer cet outil, il a été inscrit à la feuille de route du mandat la création d'une épicerie sociale et solidaire mobile.

Ainsi, afin de déterminer les contours d'une épicerie sociale et solidaire mobile, et d'en étudier la faisabilité dans un principe d'innovation sociale ; nous avons réalisé un partenariat avec les étudiants du master en design de Bordeaux Montaigne, et l'agence Pratico-Pratiques.

La première étape du projet, sous la forme d'un Workshop « maîtrise d'usage » a été réalisé en 2022. Plusieurs grands principes ont émergé à la suite de cette 1^{ère} phase.

L'offre de la future épicerie :

- Des produits alimentaires : frais de saisons et secs
- Des produits non alimentaires (produits d'hygiène...)
- Présente des ateliers d'animation et des points d'accès aux droits dans une dynamique d'aller vers.

Une épicerie qui s'installe :

- à proximité d'équipements relais (maison des habitants, habitat jeunes,...)
- avec la forme d'un marché forain pour faciliter le montage et la manutention
- Avec une fonction particulière pour chaque table (vente, animation, ...)

A partir de ces éléments, dans la continuité du travail engagé avec l'agence Pratico-Pratiques, et en s'appuyant sur les conclusions du workshop, nous allons démarrer la seconde étape du projet qui se déroulera en 2 temps :

- Réaliser de nouveaux tests, dans des quartiers différents pour affiner les grands principes et les besoins en matériel.
- Concevoir, fabriquer un stand de la future épicerie.

Pour concevoir, fabriquer, un prototype abouti de l'épicerie sociale et solidaire itinérante, nous engageons l'agence Pratico-Pratiques. Le montant total du projet est 15 000.00€.

Par ailleurs, pour financer cette construction, nous proposons de solliciter le département pour une demande de subvention à hauteur de 7 000.00€. Cette subvention permettra l'achat de matériaux nécessaire à la fabrication de l'épicerie mobile.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- de solliciter auprès du Département de la Gironde, la subvention d'investissement 2023 relative à l'Épicerie Sociale et Solidaire, d'un montant de 7 000.00€ ;
- d'engager la conception et la fabrication de l'épicerie sociale et solidaire itinérante de Mérignac ;
- de signer tous les documents contractuels nécessaires à la réalisation de ce dispositif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 6 avril 2023

Ghislaine BOUVIER
Secrétaire de séance



Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Vice-Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale



Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.